

No. 8.

1re Session, 7e Parlement, 25 Victoria, 1862.

BILL.

Acte pour amender l'acte relatif à l'intérêt.

Ré-imprimé par ordre de la Chambre, tel qu'amendé et rapporté par le comité spécial auquel il avait été renvoyé avec le bill de M. Bourassa (No. 4), et celui de M. Archambault, (No. 13), sur le même sujet.

M. LANGÉVIN.

QUÉBEC.

IMPRIMÉ POUR LES ENTREPRENEURS,
PAR BOUTIER, ROUSSE ET LEMIRE, Rue St-J. VERRAS.